

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF**

DELIBERATION n°80/2021

**OBJET : SECURISATION DES ACCES A LA CRECHE ET
EXTENSION DU LOGICIEL CRECHE - DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES (CAF) AU TITRE DU FME**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	20
Excusés :	7
Pouvoirs :	2
Votants :	22

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi quatorze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjointes,
Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLILOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Jean-François PIOVESANA, Jean-Paul THIEULIN, Joëlle BOUHELIER, Bruno DEPOORTERE, Sandrine BRUNET.

PROCURATIONS : Emile BEZZONE qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Martine LIPUMA qui a donné pouvoir à Christine VAUTRIN ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Madame Laurence MARGAILLAN, Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires, Rapporteur, informe le Conseil Municipal qu'un projet de sécurisation des points d'accès à la crèche est en cours d'étude, ainsi qu'une extension du logiciel de gestion de la crèche.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 22 834€ HT.

Madame Laurence MARGAILLAN, Rapporteur, propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfants « FME », sachant que la CAF a déjà donné son accord à la Commune.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES

Coût de l'opération	22 834 €
Subvention sollicitée auprès de la CAF	18 267 €
Part communale HT	4 567 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjoint, Rapporteur, entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE le coût de la dépense ;

APPROUVE le plan de financement établi ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 18 267€ ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

DIT que les dépenses sont prévues au budget.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 23 DEC. 2021
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 23 DEC. 2021

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

